

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2109

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En conséquence de la suppression de l'article 2 du projet de loi.